

LE SECTEUR DE L'EAU AU LIBAN : ENJEUX ET ENSEIGNEMENTS

Présentation des enjeux du secteur :

Le Liban bénéficie d'une abondante pluviométrie, caractérisée par des précipitations dépassant les 1 000 mm/an sur les pentes neigeuses des Monts Hermon et Liban. Toutefois, l'écoulement rapide des eaux vers la mer, dû à la verticalité du relief et à la formation karstique des sols, réduit sensiblement l'apport utile. Celui-ci est également affecté par de fortes variations saisonnières se traduisant par des étiages marqués. Néanmoins, l'eau représente une des principales richesses du pays, au regard des besoins régionaux.

A court terme, la priorité concerne les besoins en eau potable. De nombreuses zones urbaines et rurales ne sont pas ou sont mal desservies en raison, d'une part, des destructions dues à la guerre et, d'autre part, d'une gestion défaillante du secteur. L'eau n'est distribuée que de manière intermittente, parfois quelques heures par semaine, et sa qualité est en dessous des normes de potabilité. Des cas de maladies hydriques sont régulièrement signalés. De nombreux groupes d'habitants (immeubles en ville ou communautés villageoises) se sont dotés d'un forage ou sont desservis par camions citernes. La plupart des habitations dispose de réservoirs individuels.

Concernant l'assainissement, les infrastructures sont insuffisantes. En milieu urbain, le taux de raccordement aux réseaux est d'environ 80%. Aucune station d'épuration n'est actuellement en service, si on excepte Beyrouth qui dispose d'une station d'épuration limitée à un traitement primaire (dégrillage) des effluents du sud de l'agglomération (Ghazir), le reste n'étant pas traité. La station de Baalbek a été construite sur financement de la Banque Mondiale mais n'est pas en service. Celle de Tripoli a été achevée en 2009 sur financement de la BEI, et la date de sa mise en service est inconnue. Plusieurs stations d'épuration ont été construites sur Protocole français ou sur financement USAID mais ne sont pas raccordées à ce jour à des réseaux de collecte. Sur la côte, les effluents non traités sont rejetés en mer, diffusant la pollution au large. Ailleurs, les rejets polluants ont un impact direct sur les aquifères, du fait des sols karstiques. Les forages peu profonds doivent être abandonnés à cause des pollutions d'origine industrielle et, en zone côtière, du fait d'intrusions salines dues à une surexploitation des nappes.

Les services publics ont été particulièrement endommagés pendant les affrontements successifs en raison des destructions, du défaut de maintenance et de la désorganisation. Il en résulte les chiffres suivants :

En matière d'eau potable, et selon une enquête réalisée en 2004 (source MED-EUWI) :

- 85% des ménages sont raccordés au réseau public d'alimentation en eau (avec des coupures de service de plusieurs heures par jour);
- 60% achètent de l'eau en bouteille ou en bidon,
- 26% achètent de l'eau en camions citernes,
- 14% sont équipés de forages privés ou puits artésien
- 13% utilisent les bornes fontaines ou les sources.

Le secteur de l'assainissement au Liban est caractérisé par :

- Une estimation de 63 % de la population qui a accès aux services d'assainissement (source PNUD),
- L'absence de projet opérationnel (construction + mise en marche et maintenance), ce qui fait qu'à ce jour la totalité de la charge polluante arrive sans traitement dans la Méditerranée, soit directement, soit au travers des cours d'eau, soit enfin via les écoulements karstiques,
- L'absence d'une politique de recouvrement des coûts et de mise en œuvre de procédures adéquates,
- Une grande dispersion des rôles, fonctions et devoirs partagés entre plusieurs administrations et acteurs,
- Un contrôle insuffisant du secteur et un manque de coordination des activités.

Même si des efforts financiers importants ont été réalisés depuis dix ans, ils sont encore bien insuffisants au regard des investissements physiques nécessaires. Dans le domaine de l'eau potable, de nombreux contrats de travaux et d'études ont été conclus et sont actuellement gérés par le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR). Dans le domaine de l'assainissement, le plan du gouvernement met l'accent sur deux objectifs principaux : le respect du traité pour la protection du littoral méditerranéen, nécessité renforcée par le processus de Barcelone, et la protection des ressources intérieures en eau contre la pollution. Il en résulte un vaste programme d'investissements dans la collecte et le traitement des eaux usées auquel plusieurs bailleurs de fonds ont été associés.

Politique du gouvernement :

Les services des eaux souffrent depuis plusieurs années de faiblesses de gestion, se traduisant notamment par un manque de recettes et de moyens. D'une manière générale, les tarifs sont bas et les niveaux de facturation et de recouvrement insuffisants. Du fait des contraintes de gestion publique, les services manquent d'effectifs en quantité et en compétences. Globalement, il en résulte un défaut de maintenance et une dégradation de la qualité de service.

Au cours de l'an 2000, le gouvernement a fait adopter par le Parlement trois lois, deux portant sur la réforme du secteur de l'eau et l'une sur la privatisation des entreprises publiques. Depuis, les principales institutions responsables de l'assainissement au Liban sont : le Ministère de l'énergie et de l'eau, le CDR (qui assure la planification et la maîtrise d'ouvrage des investissements) et les 4 établissements des eaux qui se répartissent en zones géographiques et regroupent les vingt-deux Offices cantonaux antérieurs, auxquels s'ajoute l'Office du Litani.

La situation du secteur de l'assainissement est caractéristique d'une législation en pleine évolution et mal stabilisée. En effet, dans le passé une redevance d'assainissement était prélevée par les municipalités. Or la loi 221/2000 prévoit que désormais la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement soit confiée aux Etablissements des Eaux.

A ce jour, les établissements n'ont pas réellement pris toute la mesure de leurs fonctions, et aucun ne facture l'assainissement. La question de la prise en charge du fonctionnement des futures stations d'épuration et des réseaux est donc une question urgente, à laquelle le projet de code de l'eau, préparé avec l'aide de la France, s'efforce de répondre.

Ce code de l'eau a notamment pour but de : mieux gérer la ressource en eau, renforcer la réglementation et la police de l'eau, clarifier le rôle des acteurs et leurs interfaces, renforcer les capacités du Ministère, renforcer les capacités techniques des établissements, ainsi que leurs capacités financières.

Enseignements retirés de l'expérience de l'AFD dans le secteur :

L'eau et l'assainissement sont des secteurs de concentration de l'intervention de l'AFD au Liban. Les trois projets en cours d'exécution, pour une valeur totale de 62 millions d'euros, souffrent toutefois de retards importants dus aux aléas politiques.

**Liste des projets AFD exécutés ou en cours dans le secteur –
Dates de début (convention) – dates de fin**

- Projet CLB 1017 –AEP Jezzine (2 M euros, octroi 1999, terminé 2005) : Remise en état du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Jezzine (Liban Sud) et des villages environnants (programme d'urgence)
- projet CLB 1020-AEP Tripoli (20 M.EUR, octroi 2001, en cours de finalisation) : destiné à améliorer le service d'eau potable de la ville de Tripoli à travers une composante infrastructures (extension de l'usine de traitement de Tripoli, renouvellement des réseaux d'eau de la ville) et une composante assistance technique (partenariat public-privé avec l'opérateur ONDEO, achevé en 2007).
- projet CLB 1021-AEP Sud Liban (12 M.EUR, octroi 2001, en cours) : destiné à renforcer la production et le système d'adduction dans les régions de Hasbaya – Hebbariyeh d'une part et Nabatiyeh d'autre part, dans le Sud Liban.
- projet CLB 3000-AEP Nord Liban (30 M.EUR, octroi en 2005, en cours) : destiné à mettre en place des réseaux de collecte des eaux usées dans els cantons de Koura, Chekka et Batroun et poursuivre l'appui institutionnel à l'Etablissement du Liban Nord.